Nations Unies S/PV.5739



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5739e séance

Lundi 10 septembre 2007, à 15 heures

New York

Président :	M. Ripert	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2007/513)

07-49943 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2007/513)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Timor-Leste une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, S. E. M. Zacarias Albano da Costa.

Sur l'invitation du Président, M. da Costa (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil.

Le Président: Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Zacarias Albano da Costa, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste. Je lui donne la parole.

M. da Costa (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé la présente séance sur la question du Timor-Leste. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport très complet (S/2007/513), ainsi que son Représentant spécial, M. Atul Khare, pour son exposé très instructif sur la situation au Timor-Leste.

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser au Conseil pour la première fois. En tant que Ministre des affaires étrangères, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du peuple du Timor-Leste afin d'exprimer toute notre reconnaissance au Conseil pour l'attachement qu'il a toujours manifesté à l'égard du développement de notre jeune pays. Il suffit de jeter un regard sur notre passé pour arriver à la conclusion que pèse sur les épaules du peuple timorais un lourd fardeau de maux et de souffrances. Mais il est clair aussi que ce peuple a toujours réussi à triompher des obstacles et des difficultés en exprimant et en affirmant ses souhaits. Les trois séries d'élections qui viennent de s'achever n'ont pas fait exception à ce principe.

Il s'agissait là des premières élections nationales organisées par les Timorais, et d'une affirmation notable de notre aptitude à exercer notre indépendance. Les autorités nationales et le personnel électoral formé par l'ONU ont mené à bien et avec grand professionnalisme les procédures juridiques, opérationnelles et logistiques requises. Dans l'ensemble, grâce à l'appui considérable de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), à la présence d'observateurs internationaux et à la Force internationale de stabilisation, les élections se sont déroulées pacifiquement et ont été libres, régulières et transparentes, preuve de l'espoir, de la confiance et de l'enthousiasme du peuple.

Le premier tour d'élections présidentielles s'est déroulé le 9 avril, opposant huit candidats; le second tour a eu lieu un mois plus tard, le 9 mai. À la suite de ces élections, l'ancien Premier Ministre José Ramos-Horta a prêté serment en tant que nouveau Président le 20 mai, succédant à Kay Rala Xanana Gusmão. Les élections parlementaires du 30 juin ont été la culmination d'un long processus qui avait commencé avec les élections présidentielles. L'élection a constitué une véritable mise à l'épreuve de la Constitution du Timor-Leste et de la maturité politique et démocratique des Timorais. En élisant leurs représentants au Parlement national, les citoyens ont clairement exprimé leur souhait de voir s'instaurer un dialogue politique et la pluralité, ainsi que la stabilité et le développement national.

Le nouveau Parlement de 65 membres est entré en fonctions le 3 juillet, avec sept des 14 partis/coalitions y siégeant. Le Président du Parlement a été élu le même jour, tandis que les deux vice-présidents, un secrétaire et deux secrétaires adjoints ont été élus le lendemain. Je suis heureux d'annoncer que 18 femmes y siègent, ce qui représente le plus

grand pourcentage de la courte histoire de notre législature. Le 6 août, le Président Ramos-Horta a invité M. Gusmaõ, Président du Congresso Nacional de Reconstrução de Timor-Leste, nommé par l'Alliance pour une majorité présidentielle (AMP), une coalition formée après les élections et comprenant quatre partis, à devenir le nouveau Premier Ministre et à former un Gouvernement. Le 8 août, M. Gusmão a été investi comme Premier Ministre, avec 10 ministres, dont deux femmes qui détiennent les portefeuilles clefs de la Justice et des Finances, et 14 vice-ministres et secrétaires d'État. Le 30 août, 12 autres membres du Gouvernement ont été nommés, portant ainsi à un cinq le nombre total de femmes au sein du Cabinet. Il reste encore trois postes de secrétaires d'État à pourvoir.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour Timor-Leste, M. Atul Khare, et son équipe de la MINUT nous ont offert un appui sans faille tout au long de ces élections, encourageant des solutions acceptables tant du point de vue constitutionnel que politique. Les Timorais ont joué leur rôle, mais, sans l'aide substantielle de la communauté internationale, notamment celle des fonds et des programmes des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ces résultats positifs n'auraient pas été possibles.

Au nom du peuple timorais, je voudrais transmettre mes sincères remerciements aux Nations Unies ainsi qu'à nos partenaires bilatéraux pour leur appui tout au long de ce processus. Je voudrais remercier l'Australie, la Malaisie, la Nouvelle Zélande et le Portugal de leur aide. Ces pays ont répondu sans hésiter à nos appels, tout d'abord durant la crise; depuis, ils ont maintenu une présence continue sur notre territoire national pour maintenir l'ordre public.

Le Gouvernement du Timor-Leste prend dûment compte des recommandations de l'Équipe indépendante de certification du processus électoral. Nous savons que les objectifs de l'opération de certification n'étaient, dans certains cas, atteints que partiellement. Nous sommes déterminés à combler nos lacunes dans ces domaines afin d'améliorer la conduite des élections futures, y compris en prenant des mesures visant à garantir l'indépendance des autorités électorales et la consolidation du cadre juridique.

Nous regrettons profondément la mort de deux personnes durant la période électorale et les graves dégâts causés à des biens privés et publics immédiatement après les élections. Ces épisodes tragiques nous rappellent que notre démocratie émergente a besoin d'une aide de longue haleine pour être plus forte. Même si je pense qu'il y a eu un changement qualitatif depuis avril 2006, le chemin à parcourir est encore long et semé d'embûches. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement du Timor-Leste accepte pleinement et appuie les recommandations formulées par le Secrétaire général dans le rapport (S/2007/513) dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

Par son vote, le peuple timorais a signifié clairement à ses dirigeants qu'un dialogue pacifique et une gestion des affaires publiques ouverte devaient prévaloir. Il est déterminé à devenir une société véritablement tolérante et pluraliste, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Les dirigeants du Timor-Leste faciliteront ce processus en renforçant le cadre institutionnel démocratique et en veillant à ce que le développement économique bénéficie de manière égale à tous les citoyens. Tous les partis politiques – ceux qui composent aujourd'hui le Gouvernement et ceux qui n'en font pas partie, ceux qui siègent au nouveau Parlement et les autres – ont promis de se plier aux principes fondamentaux de la bonne gouvernance et de veiller à ce que l'opposition joue un rôle actif suite aux élections. Ils ont fait montre de leur détermination en signant l'Accord sur les partis politique en mai de cette année. Mais, pour atteindre ces objectifs et tenir parole, nous devons relever de nombreux défis, à court, moyen et long terme. L'appui de l'ONU sera essentiel à chaque étape de ce chemin sinueux.

La fragilité de sa structure institutionnelle constitue la principale difficulté du Timor-Leste. Avec une capacité limitée, une pénurie de compétences et l'absence de formation, elle compromet l'édification d'une culture de règlement pacifique des conflits. La justice est également cruciale pour faire respecter l'état de droit, sapé par le sentiment répandu que l'obligation de rendre des comptes fait défaut. Dans ce contexte, il est essentiel de régler la question des pétitionnaires et d'identifier clairement le rôle et les fonctions de la Police nationale et des Forces armées du Timor-Leste, tout en garantissant des mécanismes adéquats de contrôle civil. Parmi les problèmes socioéconomiques en suspens, on compte la pauvreté, le chômage, la violence à l'égard des femmes et les questions

humanitaires, telles que le retour des personnes déplacées.

Je pense que le Timor-Leste traverse un moment crucial et doit saisir l'occasion de mettre à profit ses succès récents en matière de sécurité et de démocratie. Dans son discours inaugural, le Premier Ministre Gusmaõ a énoncé les priorités à court terme du Gouvernement et a cité en premier lieu le renforcement de la sécurité. Pour ce faire, il faudra, entre autres, régler la question des pétitionnaires et le cas d'Alfredo Reinado et encourager le dialogue avec les Forces armées du Timor-Leste. Un autre pilier important du mandat de la MINUT, l'établissement d'un environnement stable en matière de sécurité, pourrait contribuer à faire progresser la situation sur tous les plans. Ainsi, le maintien de l'ordre à titre provisoire demeure la priorité de la police des Nations Unies. Maintenir les effectifs à leur niveau actuel est essentiel jusqu'à l'expiration de son mandat actuel. Ce n'est que lorsque la situation en matière de sécurité se sera stabilisée, que l'on pourra passer du maintien de l'ordre à une phase de surveillance, en fonction des progrès réalisés dans le cadre du programme d'inscription et de certification de la Police nationale.

La coalition des partis qui composent le quatrième Gouvernement constitutionnel est solide au niveau interne et engagée à adopter une approche ouverte et à mener des consultations non seulement au sein du Cabinet, mais également vis-à-vis de tous les autres partis. Le Premier Ministre Gusmaõ, en signe de cette attitude conciliante, a fait appel à des membres de l'ancien parti au pouvoir pour pourvoir des postes au sein du Cabinet.

Il ressort néanmoins de cette période postélectorale que notre démocratie naissante a encore psychologiquement besoin de repères importants. Le renforcement d'une culture de justice, dans laquelle les droits des citoyens sont respectés et les conflits réglés de manière juste par les voies juridiques, constitue la pierre angulaire d'une société libre, ouverte et démocratique. L'appui restructuré de la MINUT serait vital pour doter le secteur de la justice des capacités nécessaires.

La fourniture de protection et d'aide aux personnes déplacées continuera de représenter, pendant un certain temps, un enjeu au Timor-Leste. En dépit de notre souhait, il n'existe pas de manière de régler rapidement cette situation et, pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, il faut déployer des efforts sur le moyen et le long terme. Des efforts continus pour garantir la sécurité, pour régler les problèmes des droits fonciers, pour renforcer les initiatives de dialogue aux niveaux judiciaire, national et communautaire pour rétablir l'unité nationale, doivent être déployés. Telles sont les conditions préalables qui doivent être remplies pour que les personnes déplacées soient pleinement réintégrées et qu'elles puissent reprendre une vie normale et subvenir à leurs besoins. Outre les difficultés liées au retour et à la réintégration des quelque 100 000 personnes encore déplacées, qui ont quitté Dili ou qui s'y trouvent depuis l'an dernier, nous faisons face à un nouveau problème humanitaire dans les districts de Viqueque et de Baucau, où 323 maisons ont été brûlées et environ 6 000 personnes ont été touchées le mois dernier.

Je voudrais remercier personnellement tous les États Membres qui ont généreusement aidé notre jeune nation à surmonter sa crise humanitaire. Même si nous continuons de dépendre de l'aide de nos partenaires à ce moment délicat, le Gouvernement du Timor-Leste est au premier chef responsable d'aider et de protéger de notre peuple. Nous avons récemment été heureux de recevoir un aide financière dans le cadre de la procédure d'appel global. À moyen terme, le Gouvernement du Timor-Leste ambitionne de supporter une plus grande part du fardeau financier face aux besoins humanitaires d'urgence, et de mieux se préparer aux catastrophes futures. Le Timor-Leste se félicite de l'appui du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui a fourni des fonds de façon rapide et fiable pendant la crise.

Comme les membres peuvent le constater, le Timor-Leste est confronté à toutes sortes d'enjeux considérables. La communauté internationale s'est tenue jusqu'à présent à nos côtés. Nous n'oublierons pas cependant ce que nous avons appris de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), à savoir que renforcer le cadre institutionnel de l'État est un processus long et difficile. Au nom du Gouvernement et du peuple du Timor-Leste, je demande donc aux membres du Conseil d'envisager la possibilité de proroger le mandat de la MINUT jusqu'en 2012. Je crois comprendre que le Représentant spécial du Secrétaire général prévoit également la nécessité d'un appui international pendant au moins deux ans et demi à compter de l'expiration du présent mandat, et je conviens avec lui qu'ensuite, il faudrait créer une mission chargée d'un mandat de consolidation de la

paix, qui resterait sur place pendant cinq années supplémentaires. Je pense cependant qu'une mission de maintien de la paix devrait être maintenue au-delà de 2010. Tout en exprimant la gratitude du Timor-Leste pour les nombreux gestes témoignant de l'engagement constant de la communauté internationale, je voudrais assurer le Conseil que nous sommes fermement déterminés à tirer parti de sa confiance et de ses investissements.

Le 13 septembre, le nouveau Gouvernement présentera son programme au Parlement national. Il s'est engagé à renforcer le cadre institutionnel, y compris l'intégrité et le professionnalisme de la fonction publique, la lutte contre la corruption, et les investissements dans le secteur de la sécurité; à lutter contre l'impunité en créant un système judiciaire efficace, fiable, indépendant et impartial; à réformer le secteur de la sécurité en révisant les politiques en vigueur et en favorisant le dialogue entre toutes les institutions nationales pour constituer des forces très professionnelles qui participeraient aux missions internationales; à poursuivre le bon travail réalisé par les gouvernements précédents dans le secteur de la santé, afin d'assurer à toute la population l'accès aux services de santé; à encourager le professionnalisme et l'indépendance des médias, tout en facilitant l'accès de toute la population, et à accorder une attention particulière aux besoins des jeunes et des femmes pour leur permettre de participer utilement et pleinement à tous les aspects du développement du Timor-Leste.

La résolution 1704 (2006) du Conseil de sécurité donnait à la MINUT le mandat de

> « promouvoir “un pacte” entre le Timor-Leste et la communauté internationale afin de coordonner l'action du Gouvernement, de l'Organisation des Nations Unies et des autres contributeurs multilatéraux et bilatéraux à l'égard des programmes prioritaires » *[par. 4 f)]*.

À cet égard, le Gouvernement du Timor-Leste a préparé un programme de redressement de 24 mois pour s'atteler aux priorités qui se sont dégagées après la crise. La mise en œuvre du pacte a commencé avec la formation du nouveau Gouvernement timorais. De même, le Gouvernement timorais a apporté des contributions aux principales priorités découlant de la crise et espère que les partenaires de développement renforceront leur appui dans ces domaines de première importance.

Le nouveau Gouvernement est fermement déterminé à promouvoir l'économie du Timor-Leste et se félicite du travail remarquable accompli par ses prédécesseurs, qui ont jeté les bases du développement national, en l'absence de toutes fondations préalables. Pour consolider ces accomplissements, il accordera une grande attention au secteur privé et encouragera l'ouverture du pays aux investissements étrangers. Dans ce contexte, le Timor-Leste est également désireux de renforcer ses liens économiques et commerciaux avec les pays de la région. Faire avancer les négociations en vue de l'adhésion à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est constitue l'une des principales priorités du nouveau Gouvernement.

Le Timor-Leste est prêt à participer utilement à la famille des nations. Nous nous engageons à appliquer dans la pratique les principes universels des droits de l'homme, auxquels nous adhérons et qui sont consacrés dans les pactes internationaux que nous avons ratifiés. Nous sommes déterminés à participer du mieux possible à l'ONU pour promouvoir les valeurs démocratiques du dialogue, de la tolérance et de la paix. Nous sommes déterminés à renforcer nos liens d'amitié avec les pays qui sont proches de nous, à la fois géographiquement et historiquement, y compris l'Australie, l'Indonésie et le Portugal.

En particulier, le Timor-Leste et l'Indonésie essaient de faire face à leur passé, tout en approfondissant leur amitié. Même si je sais que certains dans cette salle ne seront pas d'accord avec moi, le Gouvernement du Timor-Leste estime que le meilleur mécanisme dont nous disposons pour traiter de notre passé commun est la Commission bilatérale vérité et amitié. Nous comprenons les réserves de l'ONU, mais nous encourageons les membres du Conseil à réfléchir au fait que les pays en transition vers la démocratie, comme l'Indonésie et le Timor-Leste, doivent être prudents et attentifs lorsqu'ils examinent leurs propres réalités.

Pour terminer, je souligne que le Gouvernement du Timor-Leste accepte pleinement et appuie fermement les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, en particulier celles qui ont trait à l'engagement constant d'unités de police constituées et de contingents de police de l'ONU jusqu'en février 2008.

Je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité. Je

voudrais également adresser au Conseil une invitation à se rendre au Timor-Leste, de manière que le nouveau Gouvernement puisse mieux tirer parti de ses conseils.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de nos consultations.

La séance est levée à 15 h 35.